

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de l'affaire**

Nombre de présents : 28  
Nombre de représentés : 04  
Nombre de votants : 32

**OBJET**

**Affaire n°2019-162**  
**PROGRAMME DE  
RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU)**  
**CONVENTION PUBLIQUE  
D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR**  
**APPROBATION DU COMPTE RENDU  
ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 9 décembre 2019 et affichée le 10 décembre 2019.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 7 9 DEC 2019

**LE MAIRE**

**Olivier HOARAU**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF**, le mardi dix-sept décembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1<sup>er</sup> adjoint, M. Bernard Robert 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annick Le Toullec 6<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 7<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, M. Jimmy Grondin, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte.

**Absents représentés** : M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Brandon Incana), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Mikaëla Latra (par M. Jean-Bernard Gaillac).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Mme Sabine Le Toullec à 17h09, M. Patrice Payet à 17h25.

**Départ(s) en cours de séance** : Mme Karine Mounien (17h28-17h34).

**Absent(s)** : Mme Cala M'Rhéhourri 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber, Mme Dalila Mahé, M. Sergio Erapa.

.....  
.....

Affaire n°2019-162

**PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU)  
CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SIDR  
APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme,

**Vu** la délibération n°2001-209 du 29 novembre 2001 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « Programme de Renouvellement Urbain du Centre-ville du Port »,

**Vu** la convention publique d'aménagement signée le 31 janvier 2002 entre la Ville et la SIDR et reçue en Préfecture le 04 février suivant,

**Vu** la délibération n°2016-144 du 29 septembre 2016 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité arrêté au 31 décembre 2015,

**Vu** la délibération n° 2017-003 du 07 février 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°6 à la convention de trésorerie,

**Vu** la délibération n° 2018-184 du 11 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte rendu annuel à la collectivité 2016-2017 arrêté au 31 décembre 2017 et l'avenant n°16 à la Convention Publique d'Aménagement qui actualise le bilan financier global de l'opération et la participation globale de la commune,

**Vu** l'avis favorable des commissions « Aménagement –Travaux – Environnement » et « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunies le 9 décembre 2019 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du 17 décembre 2019 relatif à l'approbation du CRAC 2018 du PRU dans le cadre de la convention publique d'aménagement avec la SIDR ;

**Considérant** que l'article 18 de la convention publique d'aménagement par lequel l'aménageur s'engage à produire et transmettre annuellement à la Ville un compte rendu annuel à la collectivité soumis à l'approbation du Conseil municipal ;

**Après avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE**



**Article 1** : d'approuver, avec réserve, le CRAC 2018 de la convention publique d'aménagement « Programme de Renouvellement Urbain du Centre-ville du Port » et notamment les points suivants :

- les dépenses et les recettes de l'année 2018,
- les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel de l'année 2019,
- le bilan financier global actualisé à 40 689 078 € HT, sous réserve des postes de dépenses relatifs à la rémunération de la SIDR imputés à l'opération et de la gestion de la TVA sur les postes relatifs aux subventions et participations, qui feront l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre de l'examen du CRAC 2019,
- la participation de la commune au titre de 2019.

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

A blue circular official stamp of the Commune du Port, Réunion. The stamp contains the text "COMMUNE DU PORT" at the top, "REUNION" at the bottom, and "17420" in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

**Olivier HOARAI**

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le 10/01/2020



ID : 974-219740073-20191217-DL171219\_162-DE